

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE HENANSAL
SEANCE DU 6 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le deux novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire

GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc Adjoint, DURAND Pascal, OLERON Régine, BROUARD Catherine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, Sonia Le GUIRINEC, HINGAND Marion, HAMON Jean-Baptiste

Absents excusés : URFIE Anne-Sophie donne pouvoir à OLERON Régine, Jean-Baptiste HAMON

Secrétaire : Pascal DURAND

ORDRE DU JOUR :

- DELIBERATION N°23-02-01 : Demande de subventions pour la création d'un sentier sportif pluridisciplinaire
- DELIBERATION N°23-02-02 : Attribution des subventions aux associations 2023
- DELIBERATION N°23-02-03 : Travaux de viabilisation électrique de la parcelle B n°623 appartenant à M. ABEL Clément
- DELIBERATION N°23-02-04 : Demande de subvention pour la réhabilitation de la Maison route des Caps, sise 17 route des Caps, en centre bourg
- DELIBERATION N°23-01-05 : Motion de soutien au collectif 45 Classes
- Questions diverses
- Compte rendus divers

Demande de subventions pour la création d'un sentier sportif pluridisciplinaire - Délibération n°23-02-01

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Hénansal est dotée d'un terrain de foot, d'une salle omnisports, d'un terrain multisports, d'une aire de jeux pour enfants. Tous ces équipements sont centralisés au centre bourg afin de favoriser le lien social et la pratique du sport pour tous. La commune de Hénansal a souhaité continuer dans cette démarche et a complété tous ces équipements sportifs par la création d'un sentier sportif pluridisciplinaire.

Cette réalisation offre à la population une multitude d'activités, d'animation et de loisirs au travers d'un complexe diversifié : le sport pour tous, les moments de convivialité et d'échange intergénérationnel. La création de ce sentier sportif pluridisciplinaire s'inscrit dans le programme FEADER-LEADER des fonds Européens.

Après le passage devant le Comité Unique de Programmation, le projet « Création d'un sentier sportif pluridisciplinaire » a obtenu un avis favorable. La commune bénéficiera donc pour ce bel espace d'une subvention d'un montant de 50000 € de Fonds Européens pour l'Agriculture et le Développement rural au titre du Programme FEADER-LEADER.

DEPENSES		RECETTES			
Description des postes de dépenses	Montant HT (€)	Financeur	Montant (€)	%	Obtenue/ Demande +date
Etudes	21 050 €	Région Bretagne	69 491 €	23.58	Sollicitée le 16 avril 2021
Travaux	222 971 €	Etat	41 287 €	14	Obtenue le 30/04/2021
Jeux, agrès, mobilier urbain, terrassement du mobilier urbain	50 732 €	Conseil Départemental	26 600 €	9.02	Obtenue le 12/04/2021
		Europe	50 000 €	16.96	Sollicitée le 03 mai 2021
		Auto- financement	107 375 €	36.44	
Total HT	294 753 €	Total HT	294 753 €	100	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le plan de financement présenté
- **Autorise** Mme le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel
- **Autorise** Mme le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes compétents
- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document afférent à un dossier de demande de subvention pour le projet « Réhabilitation de la Maison route des Caps »

Attribution des subventions 2023 - Délibération n°23-02-02

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes de subventions pour l'année 2023.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de définir les attributions et les montants accordés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** l'attribution des subventions suivantes :

Demandeur	Montant accordé en 2023
Associations Communales	20 400.00 €
Amicale Laïque Hénansal Quintenic	3 000.00 €
Participation Voyages scolaires	500.00 €
Association Foncière de remembrement	10 000.00 €
Société de chasse	500.00 €
HDB Football Club	1 800.00 €
Club de Handball d'Hénansal - Erquy	1 800.00 €

ES HENANSAL BASKET	1 800.00 €
FNACA	100.00 €
Ecole de Théâtre	500.00 €
Sourire dans les étoiles	150.00 €
détente et création	250.00 €
Associations oeuvrant dans le domaine du Handicap	1 000.00 €
La Maison Escargot	150.00 €
Association C.L.O.E	150.00 €
Association française des sclérosés en plaques	50.00 €
AFM TELETHON	100.00 €
La Ligue contre le cancer Côtes d'Armor	100.00 €
France ADOT 22 Association pour le Don d'Organes et Tissus humains	50.00 €
Leucemie Espoir 22	100.00 €
Association "Rêves de Clown"	100.00 €
Association "Quatre Vaulx - Les Mouettes"	200.00 €
Associations oeuvrant dans les domaines de la sécurité ou de l'assistance	250.00 €
ADMR Penthièvre - Arguenon	200.00 €
SNSM - Station de Saint-Cast le Guildo	50.00 €
Associations oeuvrant dans le domaine agricole ou environnemental	100.00 €
Solidarité Paysans Bretagne	100.00 €
Associations oeuvrant dans les domaines de l'éducation, la culture, le sport	450.00 €
CFA des Côtes d'Armor	150.00 €
ADSM 22 (Assemblée des Directeurs et Secrétaires de Mairie)	50.00 €
Chambre des métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor	250.00 €
TOTAL	22 200.00 €

Travaux de viabilisation électrique de la parcelle B N°623 appartenant à M. ABEL Clément - Délibération n°23-02-03

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 6 février, la délibération n°23-01-05 a été prise pour procéder à une viabilisation électrique de la parcelle B n °623. Le terrain a été acheté par M. ABEL Clément.

Il convient donc d'annuler la délibération n°23-01-05 et de reprendre une délibération pour M. ABEL Clément.

Aussi, Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à une viabilisation électrique d'une partie de la parcelle B N°623 appartenant à M. ABEL Clément.

Conformément au nouveau règlement financier approuvé par délibération du Comité Syndical du 16 décembre 2022, le Syndicat Départemental d'Energie 22, maître d'ouvrage, facture pour ces travaux une contribution de :

$$[1166 \text{ € (forfait)}] + [50 \text{ m (réseau à construire)} \times 50 \text{ €/m}] = \mathbf{3\ 666 \text{ €}}$$

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents :**

- Le projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la parcelle B 623 située Route de la Bouillie à HENANSAL.
- Le versement au Syndicat Départemental d'Energie, maitre d'ouvrage des travaux, d'une contribution de 3 666 €.
- La passation d'une convention avec M. ABEL Clément dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial mettant l'intégralité de la dépense à la charge du propriétaire du terrain.

Demande de subventions pour la réhabilitation de la Maison route des Caps, sise 17 route des Caps, en centre-bourg - Délibération n°23-02-04

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Hénansal est propriétaire d'une maison en centre-bourg, restée vacante depuis son achat en raison de sa vétusté. Elle rappelle également que le souhait du conseil municipal est de la réhabiliter en logements locatifs à loyers encadrés.

Ce projet permettra de dynamiser le centre-bourg en lien avec le tissu commercial déjà existant.

Un intérêt particulier sera aussi porté sur la démarche énergétique à apporter à ce projet.

Une délibération présentant le plan de financement a déjà été prise lors du conseil municipal du 7 novembre 2022. Nous n'avons pas connaissance à cette date des critères du dispositif « Fonds Vert » lancé par le gouvernement le 27 août dernier.

Aussi, il convient de modifier et mettre à jour le plan de financement avec le Fonds Vert.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subvention dans le cadre du projet de réhabilitation de la Maison route des Caps.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes			
Intitulé	Montant	Financier	Montant	%	Etat demande
Travaux (dépenses éligibles subventions)		Etat - DSIL	135 000.00 €	27.00%	En cours
1. réhabilitation, rénovation des logements (y compris réfection couvertures ardoises)	400 000.00 €	Fonds vert	128 000.00 €	25.60%	En cours
		Lamballe Terre et Mer (service Habitat)	10 000.00 €	2.00%	En cours
2. création bloc escalier / cellier	100 000.00 €	SDE	35 000.00 €	7.00%	En cours
		Prêt PLAI	50 000.00 €	10.00%	
		Total Subventions	358 000.00 €	71.60%	
		Autofinancement	142 000.00 €	28.40%	
TOTAL	500 000.00 €	TOTAL	500 000.00 €	100.00%	

Dépenses non éligibles aux subventions :

Bilan énergétique	4 656.00 €
Architecte	44 000.00 €
architecte - mission complémentaire	11 600.00 €

ADAC	2 592.00 €
TOTAL	62 848.00 €
TOTAL PROJET :	562 848.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel
- **Autorise** Mme le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel
- **Autorise** Mme le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes compétents
- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document afférent à un dossier de demande de subvention pour le projet « Réhabilitation de la Maison route des Caps »

Motion de soutien au collectif 45 Classes - Délibération n°23-02-05

Le Conseil Municipal de Hénansal déplore l'annonce de la fermeture d'une classe au RPI Hénansal / Quintenic et conteste la carte scolaire 2023, annoncée le 16 février dernier par la Direction Académique des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal apporte son soutien au collectif 45 classes, constitué le 5 février dernier pour demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

Considérant :

- L'investissement des communes pour accompagner leur école communale et développer un service public de qualité de l'accueil en garderie, à la restauration scolaire ;
- La simple réponse de la baisse démographique comme un argument insuffisant et insatisfaisant, ne prenant pas en compte les spécificités de notre territoire départemental ;
- La dégradation des conditions de scolarisation des enfants à l'école publique dues, entre autres, aux fermetures de classes, et à l'absence de recrutement de remplaçants ;
- Les classes à doubles, voire triples niveaux, directement liées aux fermetures de classes ou non-ouverture ;
- L'augmentation des effectifs par classes, effet induit par les fermetures des classes ou leur non-ouverture, ne permettant pas de garantir l'effectif de 24 élèves par classe en GS – CP – CE1 ;
- La non-prise en compte des inscriptions des TPS dans les effectifs comptabilisés par la Direction Académique pour décider des fermetures de classes.
- Le taux moyen des effectifs par classe en France se situe à 22.1, nettement supérieur à celui de l'Union Européenne (19.3 élèves par classe) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Apporte** son soutien au collectif 45 classes,
- **Demande** l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

- **Dit** que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux députés et sénateurs des Côtes d'Armor

Points divers :

- Numérotation : un plan A3 sera mis à jour avec tous les noms des axes, un grand panneau avec ce plan pourrait être installé au niveau du parking du foyer rural. Prévoir un panneau pour les dénominations des rues dans le bourg uniquement
- Grève à l'école : mardi 7 mars => 2 institutrices font grève, service minimum mis en place
- Anthony en arrêt de travail jusqu'au 12 mars, suite accident de travail
- Poste de Jessica : inscription au BAFA pour 2023, puis le BAFD en 2024.
- Présentation des investissements prévus au BP 2023

↪ **Prochaine réunion de conseil** : le 12 avril 2023 à 19h (vote du BP 2023)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h00**